

Foire aux questions



Voici des informations vous permettant d'en savoir plus sur GHOOD 2019

Quelles sont les dates du concours ?

- Inscriptions : du lundi 1^{er} avril au lundi 6 mai 2019, 12h¹
- Annonce des 200 lauréats qui remporteront 2000 € : lundi 17 juin 2019
- Annonce des 40 associations retenues au vote des salariés : lundi 24 juin 2019
- Vote des salariés : du lundi 1^{er} juillet au vendredi 6 septembre 2019, 12h¹
- Annonce des 20 gagnants du vote des salariés : mercredi 11 septembre 2019

Pour candidater :

- Etes-vous salarié.e chez EDF SA, ENEDIS, Dalkia, EDF Renouvelables ou toute autre filiale (liste en annexe) ?
Ou bien...
- Etes-vous alternant.e.s (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) avec un contrat de travail valable au moins jusqu'au 31 juillet 2019 ?
- Etes-vous bénévole au sein d'une association (même si elle a déjà été soutenue par la Fondation Groupe EDF, quel que soit le type de soutien) ?

Votre association :

- Œuvre-t-elle pour la solidarité au bénéfice des plus fragiles en France ou à l'étranger ?
- A-t-elle son siège social en France ?
- Est-elle éligible au mécénat ?
C'est le cas si votre association est en mesure d'émettre des reçus fiscaux.
Seront donc refusées, les associations qui œuvrent pour un cercle restreint de personnes (notamment caractère religieux, politique). Vous pourrez vous en assurer en lisant les statuts de votre association.

¹ Heure métropolitaine

Si vous répondez OUI à toutes ces questions : vous pouvez candidater !

Pour gagner du temps, vous pouvez préparer les documents suivants :

- Statuts de l'association signés
- Récépissé de déclaration au Journal Officiel (si vous ne le trouvez pas, vous pouvez le générer ici : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/association/>)
- Un numéro RNA (Répertoire national des associations)
- Un RIB de l'association avec l'adresse du siège en France
- L'attestation sur l'honneur d'engagement bénévole et à faire compléter par un dirigeant de l'association (**document disponible en annexe**)
- Une autorisation de droit à l'image (**document disponible en annexe**)
- Une attestation d'Intérêt Général (**document disponible en annexe**)
- Le logo de l'association en format (300*300 pixels)
- 3 photos en format jpeg (et obligatoirement sous ce format) :
 - Une photo vous représentant en action où **votre visage est visible**
 - Une photo **représentative de votre association** (équipe, lieu...) → soyez créatif !
 - Une photo des **bénéficiaires** des actions de l'association (Si ce n'est pas possible de photographier les bénéficiaires, **une autre photo représentative** de votre association)
- Si vous le souhaitez, vous pouvez nous adresser un lien vers une vidéo présentant votre association (facultatif)

À VOS AGENDAS !

Du 1^{er} avril
au 6 mai 2019



Période
d'inscription

24 juin



Annnonce des 200
associations lauréates

Du 1^{er} juillet au
6 septembre



40 associations
soumises au vote
des salariés

11 septembre



Annnonce des 20
associations lauréates

Pour vous connecter :

→ **Le formulaire s'affiche mal / Vous ne parvenez pas à le remplir. Que faire ?**

L'affichage peut être de mauvaise qualité sur des versions obsolètes d'Internet Explorer notamment. Nous vous invitons à essayer avec Mozilla Firefox ou encore Google Chrome. Plus récente sera la version, meilleur l'affichage sera.

Pour remplir le formulaire :

→ **Qu'est-ce que le numéro RNA et où pouvez-vous le trouver ?**

Le numéro RNA (Répertoire national des associations) est le numéro d'immatriculation, ou le « numéro de dossier », qui est fourni lors de l'inscription de l'association à la préfecture. Il est généralement composé d'un W suivi de 9 chiffres. (Excepté en Alsace Moselle)

→ **Mon association n'a pas de numéro RNA, est-il possible de candidater?**

Oui, cela reste possible pour les associations des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Pour les autres, le RNA est obligatoire pour candidater.

→ **Pourquoi demander des pièces justificatives (statuts etc.) ?**

La Fondation Groupe EDF doit impérativement vérifier que votre association :

- est éligible au mécénat, donc à même de pouvoir percevoir le don
- est engagée pour la solidarité au service des populations les plus fragiles
- respecte la politique Groupe EDF en matière d'éthique et conformité

→ **Pourquoi demander un logo, des photos et une vidéo ?**

La qualité de vos photos et leur originalité permettront, en partie, de vous démarquer des autres candidatures !

La vidéo, facultative, permettrait au jury d'en apprendre plus sur vous et votre implication.

En cas de sélection pour le vote des salariés, tous ces visuels seront mis en ligne et présentés à vos collègues : leur qualité peut donc être déterminante.

Et après avoir candidaté ?

→ **Que se passe-t-il une fois la candidature déposée ?**

Vous allez recevoir un mail automatique d'accusé de réception, contenant votre numéro de dossier : celui-ci sera à rappeler dans toute correspondance avec l'équipe de la Fondation Groupe EDF. Votre candidature sera étudiée et nous reviendrons vers vous pour toute demande d'information complémentaire.

→ **Quels sont les critères de sélection ?**

1. La pertinence des réponses aux questions :
 - « Pourquoi êtes-vous bénévole au sein de cette association ? »
 - « A quelle action serait affecté le don de 2 000 euros ? »
2. Le nombre et le profil des bénéficiaires
3. La qualité et la pertinence des photos transmises, présentant :
 - L'engagement du salarié (visage visible)
 - L'association (photo d'équipe ou emblématique)
 - Les bénéficiaires (si possible)
4. La région où se situe l'association. (Nous souhaitons que des projets soient situés sur l'ensemble des territoires)

→ **Qui sélectionne les projets ?**

L'ensemble des dossiers de candidatures sont instruits par la Fondation Groupe EDF.

Un jury interne déterminera les 200 associations lauréates ainsi que les 40 associations sélectionnées pour le vote des salariés.

→ **Comment se passe le vote des salariés ?**

Chaque salarié pourra voter pour une association dans chaque thématique. Ainsi, chaque salarié disposera de 4 voix (1 par thématique), mais ne pourra pas donner plus d'une voix à une association. Seules les adresses professionnelles du groupe EDF seront acceptées pour voter.

Un conseil ?

Les questions en lien avec votre association sont primordiales. Elles seront utilisées si votre association est sélectionnée pour participer au vote des salarié.e.s.

Vous n'avez pas trouvé réponse à votre question ? N'hésitez pas à nous contacter :
Sophie Jourdin et Louis Fernier, Equipe GHOOD : ghood@edf.fr

Annexes

Liste des filiales pouvant candidater :

EDF	@edf.fr
DALKIA	@dalkia.fr
DALKIA - CESBRON	@cesbron.com
DALKIA - OPTIMAL SOLUTIONS	@edfoptimalsolutions.fr
DALKIA - TIRU	@groupe-tiru.com
ENEDIS	@enedis.fr
ENEDIS GRDF	@enedis-grdf.fr
EDF RENOUVELABLES	@edf-en.com
EDVANCE	@edvance.fr
AREVA	@areva.com
FRAMATOME	@framatome.com
PERFESCO	@perfesco.com
IZIVA	@izivia.com
CITELUM	@citelum.fr
EDELIA	@edelia.fr
DIRECTION INTERNATIONALE - EDF LUMINUS	@edfluminus.be
DIRECTION INTERNATIONALE - EDF NORTE FLUMINENSE	@edfnf.com.br
Electricité de Strasbourg	@es.fr
CHAM	@groupecham.fr
HTMS	@htms.fr
NETSEENERGY	@netseenergy.fr
EDISON	@edison.it
EDF ENERGY	@edf-energy.com
EDF RENEWABLES	@edf-re.com
EDF TRADING	@edftrading.com

Attestation d'engagement

Je soussigné.e,

président.e de l'association

située (rue, code postal et ville)

.....

.....

atteste sur l'honneur que Monsieur / Madame (Nom et Prénom) :

.....

salarié.e (Nom de l'entreprise EDF, Dalkia, Enedis, EDF Renouvelables etc) :

est bénévole au sein de l'association depuis le / / 19..... .

Ile/elle exerce le rôle de

A ce titre, il/ elle exerce heures de bénévolat / semaine ou par an .

A, le2019.

Signature :

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE (FIXE OU ANIMÉE) D'UNE PERSONNE MAJEURE

Je soussigné (e) : *(Nom Prénom)*

Demeurant à : *(adresse Complète avec CP et commune)*

Téléphone : *(Numéro de téléphone)*

Autorise, à titre gratuit, la **Fondation Groupe EDF** ou toute personne qu'elle aura désignée à me photographier, filmer, enregistrer et à exploiter mon image, ma voix, mes propos, fixés sur tous types de supports que j'aurai volontairement fournis dans le cadre de GHOD de la Fondation EDF.

Les prises de vues et interviews ainsi collectées et/ou réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de la **Fondation Groupe EDF** ou de toute société du groupe EDF, nationale et internationale, pour ses besoins de formation, de promotion ou d'information du public sur ses activités.

Cette autorisation concerne notamment le droit de représenter ou de faire représenter, de reproduire ou de faire reproduire, en tout ou partie, les photographies et films, soit par la **Fondation Groupe EDF** directement, soit par l'intermédiaire de tout tiers autorisé par toute société du groupe EDF, dans le monde entier, par tous modes et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, notamment par voie de presse écrite (ce qui comprend les publi-reportages et les publi-rédactionnels qui sont des articles de publicité à présentation rédactionnelle, mais ce qui exclut les annonces presse), audiovisuelle, informatique (ondes, câbles, satellites, réseaux informatiques...), sur tous supports (pellicules, papiers, vidéos, CD-ROM, CDI, DVD...), et en tous formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias, **sites web intranet et internet y compris réseaux sociaux**, éditions graphiques sous toutes ses formes etc., et de les diffuser tant dans le secteur commercial que non commercial, et public que privé, en vue de la réception collective et/ou domestique.

Cette autorisation accorde également à la **Fondation Groupe EDF** et toute société du groupe EDF ou à toute personne qu'elle aura désignée le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser, en tout ou partie, sur tous les supports et dans les conditions ci-dessus mentionnées les propos que j'aurai tenus à l'occasion du tournage, dans le cadre de la communication interne et externe de la **Fondation Groupe EDF** ou de toute société du groupe EDF.

La présente autorisation est valable 5 ans à compter de sa date de signature.

Fait à, le

Signature, précédée de « bon pour autorisation »

Attestation d'éligibilité à un soutien financier de la Fondation Groupe EDF

Nom et adresse de votre structure :

Je soussigné(e).....

agissant en qualité de*.....

De l'association / fondation / fonds de dotation (...).....

Atteste que :

Conformément à l'article 238 bis du Code Général des Impôts, notre organisme reconnaît satisfaire à toutes les conditions d'intérêt général exigées par la loi, les règlements et la doctrine de l'administration fiscale qui le rendent éligible au régime du mécénat des entreprises. Cette qualité l'autorise à percevoir les dons ainsi versés par la Fondation d'entreprise EDF.

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé" et cachet de la structure.

**Exemples : Directeur, président, trésorier (ou toute autre personne bénéficiant du pouvoir idoine)*